



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

71^e séance plénière

Mercredi 25 novembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 30 de l'ordre du jour (*suite*)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

**Rapports du Secrétaire général (A/53/463,
A/53/676)**

**Notes du Secrétaire général (A/52/849, A/52/850,
A/52/851 et Corr.1 et Add.1)**

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : D'emblée, je voudrais une fois de plus, au nom de la délégation russe remercier, le Secrétaire général Kofi Annan d'avoir lancé le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui englobe littéralement toutes ses structures. Certaines des réformes ont déjà été mises en oeuvre avec succès et d'autres le seront bientôt, alors que d'autres encore, principalement celles portant sur le long terme, font l'objet d'un débat animé et d'une mise au point.

Étant donné que le point 30 de l'ordre du jour comprend des questions de nature assez variée, notre délégation voudrait brièvement exposer sa position sur toutes les questions à l'examen tout en se réservant le droit de formuler, le cas échéant, des commentaires plus détaillés à une étape ultérieure. Cela vaut également pour le rapport sur la mise en oeuvre des mesures de réforme des Nations Unies

(A/53/676) qui vient d'être publié. Nous sommes en train d'étudier le rapport du Secrétaire général sur l'application d'un certain nombre de mesures de réforme, mais nous sommes d'avis que des documents aussi importants ne devraient pas être présentés au dernier moment avant le débat, mais à l'avance.

Je voudrais m'arrêter sur quelques éléments précis du point dont nous discutons. La Russie appuie une réforme authentique des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Nous apprécions les efforts entrepris par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains, sous la direction de M. Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Nous nous félicitons également du rapport que l'Équipe spéciale nous a présenté ainsi que du rapport pertinent du Secrétaire général. Les recommandations qui y sont contenues, dans l'ensemble, sont conformes à la Déclaration de Nairobi du Conseil d'administration du PNUE, aux résultats de la Conférence Habitat II et de la seizième session de la Commission des établissements humains et constituent un bon cadre pour un dialogue constructif.

Nous appuyons la proposition tendant à créer un groupe de la gestion de l'environnement sous la présidence du Directeur exécutif du PNUE. Nous pensons qu'on a opté pour la bonne approche à l'égard de cet organe, qui vise à résoudre de façon efficace les problèmes qui se posent et à

aboutir à des résultats concrets. Dans le même temps, il importe de veiller à ce que le groupe ne fasse pas double emploi avec le Comité interorganisations sur le développement durable.

Nous apprécions les recommandations sur le renforcement de l'interaction entre les secrétariats des conventions relatives à l'environnement et l'appui que leur fournit le PNUE. À notre avis, à ce stade, les propositions sur le regroupement géographique des secrétariats des conventions et sur la mise au point de ce que l'on appelle des conventions-cadres semblent quelque peu prématurées. Nous pensons qu'il faudrait adopter une approche progressive en la matière.

Les mesures qu'il est proposé de prendre concernant les organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi méritent d'être appuyées. Nous considérons en particulier très utile d'intégrer et de rationaliser les services administratifs du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans le cadre de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le moment est venu d'établir une corrélation plus étroite entre le PNUE et l'Habitat, tout en tenant compte de leurs spécificités et en préservant leur autonomie. Nous sommes également disposés à examiner de façon constructive les propositions du Secrétaire général sur le renforcement administratif de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre du projet de budget de l'Organisation pour le prochain exercice biennal.

Les recommandations sur le renforcement de la capacité du PNUE et d'Habitat en matière d'information, de surveillance, d'évaluation et d'alerte avancée vont dans la bonne direction et sont conformes, à notre avis, aux mandats fondamentaux de ces organes.

Les propositions concernant la réorientation des activités des bureaux régionaux du PNUE en vue de fournir une aide aux gouvernements sur une série de problèmes écologiques et la formulation des priorités régionales visent à améliorer les résultats pratiques de leurs travaux. C'est à juste titre qu'a été soulignée la nécessité d'établir des relations plus étroites entre les bureaux régionaux, les organismes du système des Nations Unies regroupés au même endroit et les donateurs potentiels.

La proposition de tenir des sessions annuelles du Conseil d'administration du PNUE au niveau ministériel est intéressante. Mais la question qui se pose dans ce contexte est de savoir quelle sera la relation entre le forum envisagé et le segment de haut niveau des débats de la Commission

du développement durable. Si cette proposition est appliquée, il faudra repenser le rôle de la Commission du développement durable. Il importe, à notre avis, d'empêcher que les mesures visant à réformer le secteur de l'environnement des Nations Unies ne sapent le rôle de la Commission et ne portent atteinte à la productivité de ses travaux.

La recommandation tendant à rendre universelle la composition du Conseil d'administration du PNUE soulève plusieurs questions. Les arguments en faveur d'une telle décision ne sauraient, selon nous, dissiper les doutes quant à ce qu'elle porterait.

Le renforcement du PNUE en tant qu'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial mérite d'être appuyé, compte tenu du rôle de catalyseur qu'il peut jouer et du potentiel scientifique qu'il a à offrir. En principe, la délégation russe n'a pas d'objection aux recommandations tendant à promouvoir les relations du PNUE et d'Habitat avec les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile, mais elle estime que l'idée tendant à doter les représentants des autorités locales d'un statut spécial dans le cadre de la Commission des établissements humains n'a pas été suffisamment développée et doit être examinée avec prudence.

La proposition visant à reconstituer le Conseil de tutelle de manière à en faire l'instance par l'intermédiaire de laquelle les États Membres exerceraient leur tutelle collective pour assurer l'intégrité de l'environnement mondial et d'éléments du patrimoine commun tels que les océans, l'atmosphère et l'espace est contestable et nécessite un examen plus approfondi. En l'occurrence, il s'agit en fait d'éliminer l'un des organes principaux de l'ONU pour en créer un nouveau. De toute évidence, les dispositions du Chapitre XIII de la Charte des Nations Unies qui déterminent les fonctions et les mandats spécifiques du Conseil de tutelle ne peuvent être tout simplement amendées, tout comme celles ayant trait à sa composition. Il faudrait en fait complètement réécrire ce chapitre de la Charte.

De plus, étant donné que les questions spécifiques relevant du mandat d'une nouvelle instance ont une portée internationale, il serait plutôt difficile, sinon impossible, du point de vue juridique, de les énumérer toutes dans la Charte. Cela entraînerait inévitablement des doubles emplois et un empiètement sur les fonctions d'une nouvelle instance et, par conséquent, une diminution graduelle de son autorité. Comme on peut le voir dans le document A/52/849, cette nouvelle instance est conçue comme un conseil de haut niveau qui pourrait dégager une vue globale, stratégique et à long terme des tendances mondiales et fournir dans ces

domaines des orientations générales pour assurer le suivi de l'environnement mondial et du développement durable. Cela semble impliquer que les organisations et les instances intergouvernementales qui traitent de plusieurs questions semblables au niveau sectoriel seraient subordonnées à ce conseil de haut niveau, ce qui soulève des questions quant à la mise en oeuvre pratique d'une telle recommandation.

La délégation russe se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de désigner sa cinquante-cinquième session Assemblée du millénaire et elle espère qu'au cours de cette session, les idées sur le renouveau de l'ONU tendant à faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis du siècle prochain seront encore développées. Cependant, dans le processus de mise en oeuvre pratique des mesures proposées par le Secrétaire général, il conviendra de mettre dûment l'accent sur la nécessité de réduire au minimum les dépenses, compte tenu de la situation financière difficile que traverse l'Organisation.

La délégation russe estime que la proposition d'établir une Commission spéciale au niveau ministériel dans le cadre de l'Assemblée du millénaire semble peu justifiée et peu réaliste, en raison avant tout de la charge de travail supplémentaire qu'elle imposerait aux Ministres des affaires étrangères. Elle se félicite d'autre part que le libellé de la note figurant dans le document A/52/850 soit assez souple et est disposée à examiner de manière constructive d'autres propositions éventuelles concernant le niveau de représentation à une telle Commission et son ordre du jour, ainsi que l'ensemble des institutions spécialisées qui doivent être passées en revue.

Enfin, comme elle l'a déjà dit, la délégation russe est favorable à la proposition concernant l'adoption de clauses couperets. Ce serait une idée utile qui permettrait d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes et des activités de l'ONU. Comme le Secrétaire général l'a noté, l'approbation de cette proposition renforcerait en fait la capacité de l'Assemblée générale d'examiner et de suivre les activités approuvées par les États Membres. À ce propos, il serait peut-être utile de proposer au Comité du programme et de la coordination et aux autres organes compétents de l'Assemblée générale d'examiner la possibilité d'élargir ces pratiques aux activités actuelles.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, la délégation philippine remercie le Secrétaire général et les membres du Secrétariat des efforts qu'ils ont faits pour préparer les différents rapports sur la question de la réforme de l'ONU et elle s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Comité mixte de

coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

À l'aube du siècle nouveau, l'ONU est de plus en plus appelée à traiter d'une multitude de questions telles que le développement, la paix et la sécurité internationales, l'environnement, la population, la promotion des droits de l'homme, les catastrophes humanitaires et les conflits interétats. Toutefois, l'Organisation continue d'éprouver des difficultés pour traiter de ces questions de manière continue. Selon nous, si nous voulons que l'ONU demeure un instrument international utile et réponde efficacement aux défis, aux problèmes et aux questions de portée internationale, il faut améliorer sa capacité d'y faire face.

La délégation philippine prend note des initiatives importantes qui ont été prises par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus efficace et plus réceptive aux besoins des États Membres. Il est encourageant de noter que l'Assemblée générale, à sa dernière session, a approuvé plusieurs de ses propositions de réforme. La délégation philippine se félicite de ces décisions, qui sont destinées à aider l'Organisation à exécuter intégralement et efficacement tous les programmes et activités prescrits par les États Membres et à renforcer sa capacité de répondre aux exigences et aux besoins changeants des États Membres tandis que nous nous préparons à entrer dans le prochain siècle.

Est-il besoin de rappeler que l'objectif principal de tout effort de réforme devrait être de renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et, comme la majorité des États Membres sont des pays en développement, de replacer les questions de développement au centre des priorités de l'ONU. Il est essentiel que tout processus de réforme soit axé sur les priorités convenues de l'Organisation et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il convient d'ajouter que sans un soutien garanti et suffisant en termes financier et politique de la part des États Membres, la réforme de l'ONU ne sera en fin de compte qu'un exercice vain.

À la présente session, l'Assemblée générale poursuivra l'examen des propositions du Secrétaire général pour des changements à long terme. La délégation philippine, comme d'autres, estime que ces propositions devraient être examinées de manière ouverte et transparente pour permettre à tous les États Membres de participer non seulement aux discussions mais, ce qui est plus important, aux négociations sur les projets de résolutions.

Je vais maintenant faire quelques observations sur les différents rapports et notes présentés par le Secrétaire

général concernant l'état d'avancement des mesures de réforme. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/12 A, a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur la mise en oeuvre des mesures décrites dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». La délégation philippine regrette que ce rapport soit paru tardivement et elle se réserve le droit de faire des commentaires à ce sujet à une date ultérieure.

À ce stade, nous souhaitons rappeler la décision de l'Assemblée générale, contenue dans la résolution 52/214, sur la nécessité de respecter la règle des six semaines concernant la distribution des documents de l'ONU.

Nous réaffirmons notre plein appui aux programmes des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains ainsi que l'importance que nous attachons à la réalisation des objectifs du développement durable et à la mise en oeuvre pleine et effective d'Action 21.

La délégation philippine se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains et du rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies, menée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Klaus Toepfer. Le rapport du Secrétaire général comprend des recommandations sur différentes mesures relevant du Secrétariat ainsi que d'organes intergouvernementaux. Ces recommandations méritent un examen attentif et approfondi de la part des États Membres. À ce sujet, nous sommes d'avis que ce rapport doit être examiné de façon que tous les États Membres aient la possibilité de participer au débat et disposent du temps nécessaire pour étudier soigneusement les recommandations qu'il contient.

En ce qui concerne le nouveau concept de tutelle, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport sur le nouveau de l'ONU, que le Conseil de tutelle soit reconstitué en tant qu'instance au sein de laquelle les États Membres exerceraient une tutelle collective sur l'environnement mondial et des éléments du patrimoine commun tels que les océans, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique, et qu'il serve ainsi de lien entre l'ONU et la société civile dans le traitement de ces questions d'intérêt mondial.

Le changement proposé concernant le mandat du Conseil de tutelle présuppose une modification de la Charte des Nations Unies. Nous observons qu'il existe des procédures

et des mécanismes destinés à faciliter un dialogue efficace avec les grands groupes sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Nous prenons également note de la recommandation faite par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains touchant le rôle éventuel que pourrait jouer un Conseil de tutelle reconstitué dans le traitement de ces questions d'intérêt mondial. Cette proposition devrait être examinée en détail étant donné que le processus de modification des dispositions de la Charte est assez complexe.

L'Assemblée générale a décidé, à sa dernière session, de proclamer sa cinquante-cinquième session Assemblée du millénaire. Elle a aussi décidé que les divers aspects de la proposition du Secrétaire général à ce sujet seraient examinés lors de la présente session.

L'Assemblée du millénaire offrira aux États Membres une occasion historique de renouveler leur attachement aux objectifs définis dans la Charte des Nations Unies. Il est indispensable d'amorcer les travaux préparatoires pour cet important événement. Notre tâche consiste à identifier les questions essentielles devant être examinées par l'Assemblée du millénaire et à parvenir à un accord à leur sujet, y compris l'organisation du forum de haut niveau désigné sous le nom de Sommet du millénaire.

Dans son rapport, le Secrétaire général suggère de modifier sa proposition antérieure et propose de présenter un rapport sur le thème «L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle», qui s'inspirera de trois sources principales. Nous pensons qu'il est important de prendre en compte les opinions, les préoccupations et les intérêts des États Membres dans la préparation de ce rapport. Nous sommes prêts à accueillir les suggestions au sujet de la procédure à suivre pour l'examen de cette proposition sous tous ses aspects et appuyons la recommandation tendant à ce que la question de l'Assemblée du millénaire soit examinée séparément.

En ce qui concerne la limitation dans le temps des nouvelles initiatives, nous avons pris note de la proposition du Secrétaire général, contenue dans les documents A/52/851 et Add.1, pour que chaque initiative entraînant la mise en place de nouvelles structures organisationnelles et/ou d'importants engagements de fonds soit limitée dans le temps, ce qui serait indiqué d'emblée dans les résolutions et décisions pertinentes établissant leurs mandats. Cette proposition aura de larges incidences sur les règles et règlements qui régissent actuellement la planification des programmes et les pratiques et procédures budgétaires.

À ce sujet, nous souscrivons à l'opinion exprimée par le Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et la Chine, selon laquelle il est de la plus grande importance que les organes compétents de l'ONU, tels que le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, entreprennent une étude approfondie de la proposition du Secrétaire général. Une telle démarche permettra à l'Assemblée générale de tirer parti de leurs avis techniques et de prendre une décision éclairée sur la question.

M. Smith (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Australie accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains, qui comporte en annexe le rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains. La direction qu'il imprime pour le renforcement et le recentrage des activités de l'ONU en matière d'environnement est encourageante. En particulier, l'Australie appuie le thème du rapport : l'intégration des activités pour en accroître l'efficacité. Nous convenons de l'utilité de resserrer les liens entre les secrétariats des conventions relatives à l'environnement afin de favoriser les effets de synergie et la cohérence des politiques et des décisions relatifs à l'environnement au niveau de l'ensemble de l'ONU.

Le rapport suggère également que le PNUE mette davantage l'accent sur les politiques environnementales plutôt que sur les questions administratives. Nous appuyons énergiquement une telle démarche. Le PNUE devrait s'attacher de plus en plus à jouer un rôle utile en stimulant la coopération et en incitant les gouvernements, tant des pays en développement que des pays industrialisés, à élaborer une politique en matière d'environnement.

Nous aurions néanmoins préféré que les questions financières soient traitées plus en détail. Le rapport évoque le renforcement des activités du PNUE et la nécessité d'un financement supplémentaire. Nous croyons toutefois qu'il reste à faire pour mieux définir les priorités du PNUE et rationaliser son programme de travail. Nous estimons également que la réforme interne du PNUE, c'est-à-dire l'application des recommandations contenues dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne, doit aussi demeurer une priorité en tant que complément des réformes plus générales du programme.

Nous espérons vivement que les recommandations exposées par le Secrétaire général dans la partie III de son rapport seront réunies au sein d'une stratégie cohérente dès que possible. Nous appuyons la création du groupe de la

gestion de l'environnement afin d'améliorer la coordination au sein du Secrétariat de l'ONU concernant les questions d'environnement. Il serait toutefois utile de recevoir davantage d'informations sur les raisons pour lesquelles ce groupe de la gestion de l'environnement serait plus efficace que l'actuel Groupe de la coordination interinstitutions en matière d'environnement.

Étant donné l'urgence que nous attribuons à la stabilité et au renforcement de la gestion du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, nous souscrivons à la nomination de M. Toepfer au poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Nous estimons néanmoins que cet arrangement devrait être subordonné à l'ampleur des exigences liées à ce poste et nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à ce que cette recommandation soit examinée plus avant.

Après avoir abordé les questions qui relèvent de la responsabilité du Secrétaire général, je vais maintenant traiter brièvement des recommandations du rapport qui relèvent de la responsabilité des États Membres.

Premièrement, j'aimerais évoquer les liens entre les conventions relatives à l'environnement et l'appui à ces conventions. Nous sommes conscients des problèmes croissants causés par la fragmentation de l'ordre du jour international sur l'environnement et soutenons l'objectif stratégique à long terme visé dans le rapport, qui consiste à renforcer les liens entre les conventions afin de bénéficier des synergies créées et de favoriser la cohérence des politiques et des mesures adoptées. Nous convenons qu'il est important d'améliorer la capacité d'évaluation et d'encadrement du PNUE et appuyons les efforts destinés à améliorer la coordination et à approfondir les débats sur les questions interdépendantes visées dans les conventions en question.

Deuxièmement, les recommandations relatives aux instances intergouvernementales ont une grande portée. Si nous faisons nôtre l'objectif essentiel du renforcement des réunions du PNUE pour qu'elles deviennent des instances de haut niveau dans lesquelles les ministres puissent débattre de questions de principe clefs plutôt que de questions administratives, nous avons tout de même des réserves à formuler au sujet de certains aspects des propositions contenues dans le rapport.

Le calendrier actuel des réunions de haut niveau sur l'environnement est déjà très chargé, et les ministres auraient peine à participer à une autre réunion chaque année : cette réunion devrait être biennale. Il faudrait aussi veiller à ne pas gêner l'exécution du programme de la Commission

du développement durable et à ne pas relâcher les efforts déployés pour améliorer les pratiques de travail de la Commission.

Au stade actuel, nous ne sommes pas convaincus des mérites d'une composition universelle du Conseil d'administration du PNUE. Le Conseil d'administration est largement représentatif et il est ouvert à la participation de tous les gouvernements. Non seulement une composition universelle entraînerait des coûts financiers énormes, mais elle pourrait bien alourdir le Conseil et nuire à son efficacité.

Troisièmement, je voudrais parler de la participation des grands groupes. Reconnaissant la valeur des contributions des organisations non gouvernementales au développement et à la mise en oeuvre pratique des politiques internationales, nous pensons qu'il faut faciliter et encourager leur participation au PNUE et à Habitat. La participation des organisations non gouvernementales, ainsi que des milieux des affaires et de l'industrie, conformément aux normes de la Commission du développement durable, comme le propose l'Équipe spéciale, serait un grand changement pour le PNUE, et la nature de ces changements exige que l'on procède avec prudence.

Je vais brièvement aborder quelques autres aspects de ce point de l'ordre du jour.

L'Australie a été heureuse d'appuyer la décision prise à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale d'adopter la proposition du Secrétaire général consistant à désigner sa cinquante-cinquième session Assemblée du millénaire. L'Assemblée du millénaire sera une occasion de nous pencher sérieusement et de manière stratégique sur les défis auxquels l'Organisation est confrontée à l'aube du XXIe siècle. Ce sera également une occasion de déterminer si notre Organisation est outillée pour relever ces défis et identifier les domaines dans lesquels un recentrage de son action serait nécessaire. C'est une occasion qu'il ne faut pas manquer en se perdant dans de longs processus préparatoires ou en ne permettant que des manifestations solennelles. Nous attendons avec intérêt les prochaines discussions sur ce sujet qui seront dirigées par le Président et le Secrétaire général.

Un domaine dans lequel l'Australie pense depuis longtemps qu'il faut recentrer l'Organisation est le système des groupes électoraux. Les défaillances de la configuration actuelle des groupes électoraux, qui n'a pas changé depuis 30 ans, sont bien connues. Comme nous l'avons souligné dans la déclaration que nous avons faite lors du débat général à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée

générale, et cette année encore, il y a des disparités substantielles dans la taille des différents groupes et un niveau inadéquat de représentation pour de nombreuses sous-régions, y compris la région géographique à laquelle appartient l'Australie, à savoir l'Asie orientale et le Pacifique. Nous avons reconnu que la reconfiguration de ce système des groupes électoraux ne doit pas se faire à la hâte. Mais il nous semble que la question revêt un intérêt croissant. C'est un anachronisme qu'il faut examiner et un élément de la réforme qui exige notre attention. Nous répétons notre suggestion qu'il serait opportun de commencer à discuter des principes sur lesquels un nouveau système pourrait être conçu et à échanger des vues sur la façon de procéder.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement de l'Australie de contribuer à la réforme actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Comme nous l'avons dit lors du débat général, cet engagement n'est pas motivé par un souci de réforme pour la réforme, mais par un désir de voir cette Organisation fonctionner mieux. Telle est la responsabilité des États Membres et du Secrétariat, travaillant en partenariat. La réforme doit être systématique et méthodique, à la fois dans la formulation de nouvelles propositions et dans la mise en oeuvre des propositions ayant déjà fait l'objet d'un accord. Nous attendons que le Secrétaire général nous oriente, comme il l'a si bien fait jusqu'ici, en lançant le troisième volet du processus de réforme.

M. Albin (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite, tout d'abord, remercier le Secrétaire général pour les documents qu'il a présentés à la présente session sur le point intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions».

Dans un monde en perpétuelle mutation, l'adaptation, la rénovation et la réforme sont devenues des qualités essentielles dans la vie des êtres humains et de leurs institutions pour pouvoir relever en temps voulu et avec efficacité les défis du monde contemporain. C'est dans cette conviction que le Mexique a appuyé et continue d'appuyer l'effort de réforme entrepris à l'initiative du Secrétaire général. J'exprime à nouveau la reconnaissance de mon pays pour la vision et le dévouement dont a fait preuve le Secrétaire général dans ce processus de rénovation et de renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mexique estime que l'équilibre général des progrès accomplis dans l'application des mesures entreprises par le Secrétaire général et des mesures adoptées par l'Assemblée générale en matière de réforme est satisfaisant. Nous devons continuer à travailler, et pour cela j'évoquerai certains

aspects spécifiques des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Mexique est résolu à promouvoir le renforcement, l'efficacité et l'économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont le siège à Nairobi, au Kenya. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général pour l'élaboration de son rapport et de son annexe, qui figurent dans le document A/53/463.

Mon gouvernement souscrit, en les appréciant à leur juste valeur, à l'orientation et aux objectifs de l'ensemble des recommandations élaborées par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains et, le moment venu, exposera ses vues sur le contenu de ces rapports, y compris sur les recommandations identifiées par le Secrétaire général comme des mesures susceptibles d'être mises en oeuvre par lui-même ou par le Directeur exécutif. Je vais, cependant, d'évoquer un aspect qui revêt un intérêt spécial pour mon pays.

À sa cinquième session extraordinaire, le Conseil d'administration du PNUE a demandé au Directeur exécutif du PNUE, entre autres, de

«veiller à ce que les questions régionales soient prises en compte lors de la préparation, de la définition des priorités et de l'exécution du programme mis en oeuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement». [A/53/25, annexe I, décision SS.V/1, partie II, par. 15 b)]

et de

«veiller à ce que les relations fonctionnelles et structurelles entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses bureaux régionaux soient clairement définis». (*Ibid.*, par. 16)

Malheureusement, le rapport du Secrétaire général et son annexe abordent simplement, de manière isolée et superficielle, la question de la décentralisation des activités du PNUE et du renforcement de ses bureaux régionaux. Les recommandations 7 c) et 12 non seulement traitent ce sujet superficiellement mais ne semblent pas répondre de manière adéquate aux dispositions du paragraphe 4 b) de Déclaration de Nairobi, dans laquelle nos ministres de l'environnement avaient jugé que

«Il conviendrait de renforcer la régionalisation et la décentralisation en faisant davantage participer les instances ministérielles régionales et autres instances

compétentes aux activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en complément du rôle central de coordination qui incombe au siège de l'organisation, à Nairobi». [A/S-19/5, annexe, partie I, par. 4 b)]

En outre, les recommandations ne reflètent pas le progrès et la convergence des processus de dialogue et de concertation politique dans le domaine de l'environnement au niveau régional, négligeant ainsi, entre autres, l'engagement pris par le PNUE à la onzième Réunion des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue en mars de cette année à Lima, au Pérou.

Ma délégation réitère la priorité qu'elle attache au renforcement du PNUE, qui est la pièce maîtresse du système d'analyse et d'action environnementales dans un cadre toujours plus complexe d'interactions pluridisciplinaires et institutionnelles. L'orientation du travail entrepris par l'Équipe spéciale est bonne et mérite l'appui de l'Assemblée générale. Nous pensons également qu'il faudrait organiser des discussions intergouvernementales afin d'enrichir le contenu de ces recommandations et de renforcer ainsi l'engagement des États Membres en faveur du renforcement du PNUE.

Le rapport sur l'application des mesures de réforme n'a été distribué qu'il y a deux jours. Aussi, je ne pourrai me prononcer ici sur son contenu. Je me contenterai simplement de réitérer l'attachement du Mexique au processus de réforme et de réaffirmer la confiance que nous avons dans le Secrétaire général dans l'exercice des fonctions que lui confère la Charte et en particulier dans la mise en oeuvre des mesures que comporte son initiative de réforme, conformément aux dispositions de la résolution 52/12 A.

Je passe maintenant à la proposition faite par le Secrétaire général de réorganiser le Conseil de tutelle. Le Gouvernement du Mexique considère que la communauté internationale possède à l'heure actuelle un ensemble de régimes et de mécanismes qui permettent de traiter les questions relatives à l'environnement et au patrimoine commun, comme les océans, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique. S'ils sont toujours perfectibles, ces régimes et mécanismes fonctionnent toutefois assez bien. Ce sont des instruments juridiquement différents. Les adaptations et les réformes nécessaires peuvent donc provenir d'eux-mêmes. Le degré de spécificité, de spécialisation et le caractère contraignant de chacun d'entre eux recommandent une telle démarche.

En somme, nous avons déjà un cadre juridique et un appareil institutionnel suffisants pour traiter ces questions.

Nous ne jugeons pas nécessaire d'entreprendre un nouvel effort de réforme constitutionnelle en la matière.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général à juste titre au paragraphe 1 de la note figurant dans le document A/52/850,

«L'an 2000 constitue impérativement, pour les États Membres, une occasion sans précédent et hautement symbolique d'articuler et d'affirmer une vision dynamique des Nations Unies au seuil de l'ère nouvelle.»

La délégation mexicaine remercie le Secrétaire général de ses propositions relativement à l'Assemblée du millénaire. Elles représentent, à son avis, une bonne base de travail que nous pourrions utiliser pour adopter, à la présente session et sous votre direction, Monsieur le Président, une décision concernant l'organisation, le format et les objectifs de l'Assemblée du millénaire, ainsi que sur le calendrier et le cadre des préparatifs qui doivent être élaborés par le Secrétaire général et les États Membres. Vous pouvez d'ores et déjà compter sur la participation active de la délégation mexicaine à cette fin.

Pour finir, je souhaite dire que la délégation mexicaine est pleinement disposée à continuer à participer aux consultations sur la question de la limitation dans le temps des nouvelles initiatives. Je rappelle que le Mexique est favorable à cette initiative mais pense qu'il faudra, pour sa mise en oeuvre, mettre en place des procédures, des critères et des paramètres clairs et objectifs.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis que le Secrétaire général a mis en route le processus de réforme l'an dernier en présentant un ensemble de mesures et de propositions très ambitieuses, la question de la rénovation de l'Organisation des Nations Unies a été au coeur de toutes nos délibérations. Le ton des discussions, à la dernière session de l'Assemblée générale comme durant le débat général à la présente session, a montré que nul ne peut sérieusement remettre en question la nécessité d'entreprendre des changements fondamentaux au sein de cette Organisation mondiale.

Comme nous nous en souvenons tous, après des consultations officielles intensives en plénière complétées par une série de séances très officielles conduites par le Président de la précédente session avec l'aide des Amis du Président, il a été adopté deux résolutions, les résolutions 52/12 A et B, qui ont confirmé que le processus de réforme était bien sur la bonne voie. Ces décisions nous ont également fait espérer que l'esprit de consensus nous conduirait

à de nouveaux progrès dans cette importante entreprise. Ce n'était pourtant qu'un premier pas sur la longue route vers une transformation complète de cette Organisation.

Nous espérons donc voir ce processus recevoir une nouvelle impulsion sous votre conduite avisée, Monsieur le Président. Vous pouvez compter à cet égard sur toute la coopération de la délégation ukrainienne.

La délégation de l'Ukraine se félicite de cette occasion qui lui est offerte de commenter les rapports et les notes présentés par le Secrétaire général au titre de ce point de l'ordre du jour. Je voudrais faire à présent quelques remarques sur certains de ces documents.

S'agissant du rapport figurant dans le document A/53/463, nous souscrivons en général aux recommandations faites par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains sous la présidence du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. À notre avis, la mise en oeuvre de ces recommandations dans la pratique serait très utile pour aborder de manière concrète les problèmes urgents que rencontre la communauté internationale dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

En même temps, nous pensons que les activités de l'Équipe spéciale devraient être de caractère universel. Il est regrettable, par exemple, que le Groupe d'Europe orientale n'ait pas eu l'occasion de prendre part à ses travaux.

Certaines propositions, en particulier les propositions 11, 12 et 13, exigent un examen plus approfondi des organes intergouvernementaux compétents, notamment de l'Assemblée générale. La délégation ukrainienne est prête à prendre une part active à de telles délibérations dans l'esprit des négociations de l'an dernier.

La recommandation 13 a) sur une instance économique mondiale est tout à fait intéressante, à condition d'identifier clairement, pour sa mise en oeuvre, le mandat d'une telle instance afin d'éviter tout double emploi avec les travaux d'autres organes intergouvernementaux tels que le débat de haut niveau de la Commission du développement durable.

Il importe, par conséquent, de concrétiser toutes ces recommandations par des mesures renforcées et coordonnées au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Comme pour les propositions de réforme originelles du Secrétaire général, leur mise en oeuvre devra faire l'objet de décisions et de mesures relevant du Secrétariat,

des organes intergouvernementaux compétents et des gouvernements eux-mêmes.

Concernant le rapport sur l'état de l'application des décisions exposées dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», je voudrais saisir cette occasion de saluer les efforts déployés par le Secrétaire général pour poursuivre la mise en oeuvre des diverses mesures de réforme.

Nous nous félicitons en particulier du processus de réforme en cours dans les secteurs social et économique de l'Organisation. Nous pensons toutefois qu'il faut renforcer encore plus l'interaction entre le Conseil économique et social et le Comité administratif de coordination, notamment pour faciliter la mise en oeuvre des plans d'action adoptés par les grandes conférences des Nations Unies tenues dans les domaines économique et social.

Les premières mesures prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement appellent également une appréciation positive. Ses travaux, menés avec dynamisme et transparence, ont permis de renforcer le système des coordonnateurs résidents et d'harmoniser les activités des fonds et programmes concernés.

Enfin, nous considérons que, dans le domaine des activités de développement, le progrès le plus notable a été l'introduction du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il serait prématuré de porter un jugement définitif sur les projets pilotes de plan-cadre lancés dans 18 pays, mais nous attendons avec impatience les premiers résultats de cette entreprise. À notre avis, le plan-cadre pourrait permettre de concentrer les efforts de développement de l'ensemble du système des Nations Unies et d'établir une coopération efficace avec les institutions de Bretton Woods sur la base du partenariat.

Nous trouvons encourageante aussi la récente décision du Conseil d'administration du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les stratégies de financement. Nous espérons que le cadre de financement proposé pourra permettre de surmonter la crise financière que traversent les activités de développement des Nations Unies.

À cet égard, je dois souligner que la proposition que fait le Secrétaire général dans le document A/52/1009 sur un transfert de ressources vers le Compte pour le développement serait une dérogation manifeste au concept originel qui a présidé à sa création. Il y a lieu de rappeler que

l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/12 B, a envisagé que toutes les ressources servant à alimenter le Compte pour le développement proviendraient d'économies réalisées grâce aux gains de productivité de l'Organisation. La délégation de l'Ukraine ne peut donc accepter la nouvelle proposition du Secrétaire général visant à fonder la viabilité du Compte pour le développement sur les contributions versées par les États Membres au titre du budget ordinaire.

Le Compte pour le développement ne devrait, à notre avis, être alimenté que par des fonds épargnés grâce à l'amélioration de l'efficacité des activités quotidiennes du Secrétariat de l'ONU.

La délégation ukrainienne se félicite également du document sur l'Assemblée du millénaire, qui peut servir de base utile pour la préparation de cet événement important. Nous appuyons également la recommandation faite par le Secrétaire général d'inclure dans son rapport à l'Assemblée du millénaire une synthèse des principales incidences de fond comme institutionnelles, des manifestations précédentes liées aux activités de l'Organisation dans son ensemble.

Il est temps de définir le thème central autour duquel l'Assemblée du millénaire devra axer ses travaux, faute de quoi, comme l'ont dit de nombreux orateurs, nous risquons de ne tenir qu'une réunion solennelle.

Dans ce contexte, ma délégation est favorable à la proposition faite par l'Union européenne d'entamer l'examen de ces questions dans le cadre des consultations officieuses de la plénière présidées par le Président de l'Assemblée générale et d'organiser la première réunion de ce type avant la fin de la présente session.

En ce qui concerne le document A/53/851, nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle toute nouvelle initiative devrait être limitée dans le temps et que des clauses couperets devraient être incluses dans les résolutions et décisions correspondantes.

Le processus de réforme de l'ONU serait incomplet s'il ne comprenait pas celle du Conseil de sécurité, qui est au coeur de l'entreprise d'ensemble visant à renouveler l'Organisation. Malheureusement, les efforts que nous faisons dans cette direction sont dans l'impasse, comme l'a confirmé la discussion récente sur ce point de l'ordre du jour. À cet égard, je rappellerai les propos tenus par le Président de l'Ukraine dans son allocution prononcée devant l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session :

«À présent, il importe avant tout de dépasser les conceptions purement nationales en prenant en compte les intérêts communs de la communauté internationale.» (A/52/PV.6, p. 5)

Enfin, la délégation ukrainienne estime que toutes les recommandations du Secrétaire général dont nous sommes saisis méritent d'être examinées de manière approfondie. Si nous voulons réellement réformer notre Organisation, nous devons le prouver par des actions concrètes. Bref, nous devons revitaliser ce processus. L'autorité et l'efficacité de l'ONU, aujourd'hui et demain, dépendent entièrement de chacun d'entre nous, les États Membres, et nous devons par conséquent continuer à en être les maîtres d'oeuvre.

M. Zaki (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur de participer au débat sur une question aussi cruciale que celle de la «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions».

Tout d'abord, je dois rendre hommage au Secrétaire général pour les qualités de dirigeant dont il a fait preuve dans la promotion des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

L'ONU est le symbole de la volonté résolue de la communauté internationale de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'assurer le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Le Pakistan est fermement déterminé à poursuivre ces objectifs de l'humanité en coopération avec tous les pays du monde.

Nous encourageons donc tous les efforts de réforme de nature à renforcer le rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies et par sa Charte. C'est pourquoi le Pakistan partage entièrement l'intérêt général suscité par cette question dans les capitales du monde.

Le débat d'aujourd'hui constitue donc un événement important pour nous tous. Il devrait nous donner l'occasion de faire le bilan d'un an de réformes auxquelles les États Membres ont consacré beaucoup d'efforts et dont ils ont fait une priorité.

Nous avons été quelque peu déçus de ce que cette occasion ne nous ait pas été accordée. Nous sommes aujourd'hui incapables de dresser un bilan et de juger de la réussite des efforts déployés par les États Membres et le Secrétariat car ce dernier n'a pas présenté en temps voulu son rapport sur l'état de l'application des décisions contenu dans le document A/53/676.

En ce qui concerne le processus de réforme, il avait été convenu que le Secrétariat pourrait appliquer les décisions exposées dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/51/950 qui relevaient de l'autorité du Secrétaire général, tout en tenant pleinement compte des avis exprimés par les États Membres au cours du débat qui s'était tenu à l'époque. Le rapport demandé dans la résolution 52/12 A n'a été communiqué aux délégations que le 23 novembre 1998, le jour même où l'Assemblée a entamé ses délibérations sur cette question cruciale. Les États Membres doivent l'examiner de manière approfondie afin de s'assurer que l'application des décisions par le Secrétariat soit conforme aux directives données par les États Membres.

La délégation pakistanaise ne fera donc aucun commentaire aujourd'hui sur le contenu du document A/53/676. Nous devrions néanmoins reprendre cette discussion à un moment opportun afin que l'Assemblée puisse examiner cette question cruciale pour l'avenir de notre Organisation. Je voudrais toutefois saisir cette occasion pour faire quelques observations sur le processus engagé dans le contexte de la décision 12 du rapport du Secrétaire général sur la réforme.

Nous sommes saisis d'un rapport intitulé «Environnement et établissements humains» (A/53/463), au sujet duquel ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

À notre avis, la Deuxième Commission est l'instance la mieux appropriée pour examiner ce rapport. Nous coordonnerons notre position avec celle du Comité mixte de coordination. Notre propre évaluation va cependant dans le sens du Secrétaire général et nous estimons que les recommandations de l'Équipe spéciale sont positives.

En ce qui concerne la décision 12, la délégation pakistanaise avait encouragé le Secrétaire général dans ses efforts pour rationaliser les activités de l'ONU en matière d'environnement et d'établissements humains. Nous sommes satisfaits du rapport présenté au Secrétaire général par l'Équipe spéciale. Cette dernière a été guidée par certains des experts les plus éminents en la matière. Nous les félicitons pour ce rapport complet et analytique.

Ce rapport a fait l'objet de grands éloges de la part de la représentation du Groupe des 77 à Nairobi. Les vues du Groupe des 77 au Kenya sont des plus précieuses pour nos travaux car nos homologues sur place suivent de près l'activité des organisations dont il s'agit. Les États Mem-

bres, ainsi que le Secrétariat, devraient également garder à l'esprit les points qui ont été soulignés par la représentation du Groupe des 77 à Nairobi car ils inciteront à davantage de précision, de précaution et de consultations.

Le Pakistan souhaite appuyer la recommandation de l'Équipe spéciale de créer un groupe de la gestion de l'environnement sous la présidence du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le groupe de la gestion de l'environnement devrait n'épargner aucun effort pour réaliser ce que le Secrétaire général a qualifié d'

«équilibre durable entre croissance économique, lutte contre la pauvreté, justice sociale et protection des ressources de la planète, du patrimoine naturel et des systèmes permettant la vie.» (A/53/463, par. 2)

Nous pensons, avec l'Équipe spéciale, que le Secrétaire général devrait, par l'intermédiaire du Directeur exécutif du PNUE, inviter les gouvernements et les conférences des parties aux conventions relatives à l'environnement à examiner les incidences des inefficacités opérationnelles et des coûts découlant de la dispersion géographique des secrétariats des conventions ainsi que les moyens de remédier à ce problème. Nous avons clairement exposé nos vues en la matière lors du débat sur la réforme et nous sommes heureux de constater que l'Équipe spéciale est du même avis.

Nous apprécions tout particulièrement l'ensemble de recommandations tendant à ce que l'on exploite la synergie découlant de la présence du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains dans un même lieu.

Nous sommes favorables aux recommandations visant à renforcer la contribution et le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales, mais nous voudrions mettre davantage l'accent sur les mesures que le Secrétariat devrait prendre en association avec le PNUE et le PNUD pour identifier les besoins des organisations non gouvernementales du Sud et y répondre. Nous recommandons également que le nécessaire soit fait pour éclaircir les points soulevés par la représentation du Groupe des 77 à Nairobi quant aux recommandations 18 b) et c).

Ma délégation peut également accepter la recommandation tendant à tenir des débats approfondis dans le cadre du PNUE pour préparer l'Assemblée et le Forum du millénaire et pour réfléchir au rôle futur du Conseil de tutelle.

Nous reviendrons plus tard sur le rapport sur l'état d'application des mesures contenues dans le rapport du

Secrétaire général (A/51/950), mais je voudrais exprimer mes vues sur deux autres questions auxquelles ma délégation accorde une grande importance, à savoir les limitations dans le temps des nouvelles initiatives (clauses couperets) et l'Assemblée du millénaire. En ce qui concerne les limitations dans le temps, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 61 du Document final du douzième sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Durban, en septembre 1998, dans lequel tous les membres du Mouvement des pays non alignés ont été invités à examiner pleinement l'impact de cette proposition sur les programmes et activités de l'Organisation. Nous poursuivrons notre coordination au sein du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 afin d'aboutir à une position commune sur cette question.

Pour ce qui est de l'Assemblée du millénaire, nous nous réjouissons à la perspective de cet événement qui marquera l'avènement du nouveau millénaire pour les États Membres et l'Organisation des Nations Unies. Nous suggérons aux États Membres de saisir cette occasion pour définir la trajectoire que l'ONU devra suivre dans les années à venir. À cette fin, il serait avisé de créer immédiatement un groupe de travail de l'Assemblée générale qui serait chargé de coordonner les contributions des États Membres à cet important forum.

Enfin, nous espérons que l'Assemblée sera en mesure d'entamer un débat sur le document A/53/676, relatif à l'état d'application des mesures, afin que les États Membres puissent donner leurs avis mûrement réfléchis dans un avenir proche.

Mme Drayton (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) :
En 1984, à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar a dit aux délégations :

«Retraçons le chemin parcouru, tirons-en tous les enseignements et repartons revigorés et animés d'une résolution nouvelle. Les fins pour lesquelles l'ONU a été créée sont essentielles pour l'avenir de notre planète. La vision qui a inspiré la Charte demeure : nous devons nous y rallier.» (A/39/I, p. 7)

Cette injonction a encore toute sa valeur aujourd'hui.

Au moment où nous passons en revue les efforts que nous avons réalisés en vue de faire de la vision de la Charte une réalité, je souhaite, au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) représentés à l'Organisation des Nations Unies, exprimer nos remerciements au Secrétaire

général pour les efforts qu'il a déployés en vue d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat. Nous nous félicitons en particulier de la création du poste de Vice-Secrétaire général et du choix de la personne nommée à ce poste.

Le fait que le Vice-Secrétaire général soit chargé de traiter des questions relatives au développement répond à l'appel lancé par les États Membres pour que l'on accorde une plus grande attention et davantage de ressources à ce domaine d'activité fondamental des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater qu'il y a eu des progrès en la matière depuis la mise en oeuvre des dernières réformes et nous espérons qu'ils se poursuivront.

En ce qui concerne la réforme en général et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général intitulé «Environnement et établissements humains» (A/53/463) fournit un ensemble de directives pour améliorer l'exécution des programmes et l'impact au système des Nations Unies dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. Nous reconnaissons la nécessité d'examiner plus en détail les mesures recommandées dans le rapport et d'appuyer l'appel lancé par le Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine pour que cet examen soit ouvert et transparent. La CARICOM est souple quant au mécanisme à utiliser, mais demande instamment qu'il n'y ait pas de conflit de dates avec d'autres réunions.

Nous savons tous que les causes profondes de la plupart des conflits sont essentiellement le fait de l'insécurité économique. Afin de s'acquitter de son mandat fondamental, l'ONU doit donc donner la priorité à la promotion de la stabilité économique des États. Jusqu'à présent, tous les efforts déployés en vue de redresser le grave déséquilibre existant entre les économies des nations industrialisées et celles des pays en développement ont donné des résultats très médiocres. Le dialogue entre le Nord et le Sud sur les questions relatives au développement n'a débouché sur aucune négociation sérieuse, qu'il s'agisse de l'instauration de relations économiques plus équilibrées, de la lutte contre la pauvreté ou des conflits dans nos pays du Sud. Cela est principalement dû à la nature conflictuelle des échanges passés. Ce n'est que l'année dernière que nous avons pu convenir d'un processus de négociations mondiales sur le financement et le développement sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

D'autres éléments du processus de réforme font l'objet d'un examen au sein d'autres organes intergouvernementaux. En ce qui concerne la proposition de clauses coupe-rets, nous attendons avec intérêt l'évaluation du Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Nous estimons toutefois qu'il ne faut épargner aucun effort pour que les mandats de l'Assemblée générale soient respectés et exécutés. Il nous importe particulièrement que l'ONU ait les ressources humaines et matérielles nécessaires pour pouvoir s'acquitter pleinement de ces mandats.

Les promesses d'un nouveau millénaire sont pour nous une occasion renouvelée d'entamer un dialogue sur le développement. La CARICOM appuie pleinement la suggestion faite par la délégation de la Belgique tendant à faire de la lutte contre la pauvreté le thème de l'Assemblée du millénaire. Le principal obstacle à la paix est la pauvreté qui, lorsqu'elle n'est plus supportable, explose en conflit. Il est donc impératif que les Nations Unies traitent le problème de la pauvreté de front. Inverser la diminution de l'aide publique au développement et accroître les ressources financières grâce à de nouvelles modalités de financement novatrices permettront à la communauté internationale d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015, comme proposé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La réalisation de cet objectif exigera des actions concertées de la part tant des pays développés que des pays en développement. Il est encourageant de noter plusieurs indications récentes marquant un engagement renouvelé de certains partenaires du développement de l'Union européenne et des pays nordiques en faveur de l'Agenda pour le développement. La CARICOM attend avec intérêt un examen approfondi de ces questions dans le cadre d'un processus intergouvernemental transparent.

On a dit à plusieurs reprises que l'ONU devrait concentrer ses efforts sur ce qu'elle sait le mieux faire. Les délégations des pays de la CARICOM estiment que l'ONU a une capacité unique d'aider les gouvernements à déterminer les types d'approches et de stratégies de développement les mieux adaptées à leurs besoins, de renforcer leurs capacités nationales de gestion des processus de développement et de promouvoir l'appui des donateurs aux programmes visant à une croissance économique soutenue et un développement durable. La CARICOM demande à l'ONU d'appuyer les stratégies nationales de mise en oeuvre des programmes d'action et des engagements adoptés lors des réunions au sommet et conférences mondiales organisées par l'ONU. Cette aide devra être fournie à l'intérieur d'un cadre qui mesure les politiques économiques mais aussi sociales à l'aune du développement durable. L'ONU doit fournir, à l'échelle du système, les ressources, les moyens d'élaborer des programmes et l'appui nécessaires

pour répondre aux besoins identifiés par les pays en développement.

Chaque jour nous rappelle qu'on ne saurait faire table rase des inégalités historiques entre pays développés et pays en développement d'un simple coup de plume. La mondialisation et l'économie de marché, nous assurait-on, devaient favoriser la croissance et contribuer à offrir des chances égales à tous mais nous avons appris à nos dépens ces quelques derniers mois que le marché est régi par des forces qui échappent à notre maîtrise. Plusieurs organisations de la société civile, y compris notamment certains milieux de notre secteur privé, prônent un désengagement et l'imposition de contrôles pour empêcher une hémorragie soudaine de capitaux.

Si l'humanité entre dans le nouveau millénaire captive d'un système économique mondial qui continue de creuser l'écart entre riches et pauvres, tout sera perdu. Il importe de veiller à ce que les discussions intergouvernementales sur le financement pour le développement et l'Assemblée du millénaire ne donnent pas seulement lieu à des promesses et des engagements qui ne seront pas tenus mais permettent au contraire de lancer un appel renouvelé et pressant pour endiguer la vague actuelle de souffrances infligées aux populations. La CARICOM espère que la communauté internationale s'engagera à maintenir un processus ouvert à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales afin de garantir ainsi que les énergies les plus vitales et les compétences les plus variées dont nous disposons contribueront à la formulation de solutions assurant un système fondé sur la justice économique et sociale. Les délégations des pays de la CARICOM attendent avec intérêt un large processus de consultations qui débouchent sur des engagements fermes qui nous permettront d'oeuvrer conjointement à l'édification d'une ONU qui sera à même de servir l'humanité au XXIe siècle.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation vietnamienne s'associe tout d'abord à la déclaration prononcée par le Président du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

En juillet de cette année, le Secrétaire général a présenté à cette auguste Assemblée un rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Dans ce rapport, le Secrétaire général nous a exposé ce qu'il considère comme étant la réforme la plus profonde et la plus ambitieuse jamais envisagée au cours des 52 années d'existence de l'Organisation. À cette occa-

sion, la délégation vietnamienne avait chaleureusement salué et apprécié l'initiative du Secrétaire général.

Grâce à cette initiative, un processus de réforme d'ensemble a en effet été engagé à l'ONU. Les mesures et propositions contenues dans ce rapport ont fait l'objet de débats et ont été examinées de manière approfondie à la dernière session, pendant les consultations officieuses de la plénière de l'Assemblée générale. La réforme a été au centre des travaux de l'Assemblée générale pendant toute l'année et c'est pourquoi la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale a été appelée l'Assemblée de la réforme.

L'Assemblée générale a adopté par consensus les résolutions 52/12 A et B, dans lesquelles elle a approuvé les mesures et un certain nombre de recommandations proposées par le Secrétaire général, tout en l'engageant à développer les autres propositions et à en poursuivre l'analyse. En même temps, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit dûment tenu compte, lors de la mise en application des mesures approuvées, des vues exprimées par les États Membres tout au long du processus d'examen et d'adoption.

À l'aube du nouveau millénaire, le monde traverse de profonds changements. Dans leur quête de la sécurité et de la paix, des possibilités plus grandes s'offrent aux États, lesquels sont simultanément confrontés à des problèmes énormes. Sur cette toile de fond, la mondialisation s'est imposée comme une force qui a des conséquences profondes aussi bien positives que négatives pour chacun de nos pays. Cet aspect, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il est particulièrement important, a été longuement examiné et analysé au cours du débat général à la présente session.

La mondialisation, qui s'est accompagnée de progrès scientifiques et techniques, notamment dans les domaines de l'information, de la communication et des transports, a développé l'économie mondiale, accéléré le dynamisme des forces productives et suscité des changements profonds dans le domaine de la coopération et du développement, rendant ainsi le monde plus interdépendant que jamais. D'autre part, les défis qui se posent risquent de réduire à néant les succès remportés au fil des ans si, en tant que communauté des nations, nous n'unissons pas nos efforts et n'allons pas résolument de l'avant en adoptant des stratégies et des mesures efficaces.

Un cyclone en Amérique centrale ou une crise financière en Asie de l'Est peuvent retarder la réalisation de progrès pour une décennie. La pauvreté, la criminalité

transnationale, la dégradation de l'environnement et les conflits continuent de susciter l'inquiétude dans le monde entier et exigent d'urgence des solutions. Face au progrès, aux changements et à la mondialisation, les pays les moins avancés sont toujours plus vulnérables et menacés d'être davantage marginalisés.

Après 53 années de services rendus à l'humanité, l'ONU, première Organisation mondiale, est appelée à s'adapter et à réagir efficacement face à ce nouvel environnement. La réforme est donc indispensable. La cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui aura lieu en l'an 2000, a été désignée Assemblée du millénaire. À cette occasion, les dirigeants du monde pourront fixer les stratégies et la voie à suivre alors que le monde et l'Organisation entreront dans un nouveau millénaire.

Afin d'assurer le succès de cette manifestation, des travaux préparatoires devront être menés dans le cadre d'un processus intergouvernemental. La délégation vietnamienne continuera d'apporter sa contribution aux futurs débats sur la question et elle estime, comme d'autres délégations, que l'Assemblée générale, à la présente session, tout en continuant d'examiner les questions en suspens, devrait en outre évaluer les incidences des mesures qui ont été approuvées. Elle attend avec intérêt la rapport préparé par le Secrétaire général à ce sujet. Il convient de noter que les premiers résultats encourageants de la réforme ont été enregistrés en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et de la cohésion.

La délégation vietnamienne constate que le développement reçoit une attention accrue et qu'il reçoit un rang de priorité élevé dans le programme de l'Organisation. Se félicitant de la création du poste de Vice-Secrétaire général, la délégation vietnamienne réitère sa conviction que cette initiative contribuera à rehausser l'image de l'ONU et son autorité dans les domaines économique et social, tout en appuyant les efforts faits pour renforcer le rôle prééminent qu'elle joue en faveur des stratégies de développement et de l'aide au développement.

Au début de cette année, le Conseil économique et social et les institutions financières internationales ont pour la première fois organisé un débat et un dialogue conjoints sur des questions d'intérêt commun, comme la mondialisation, les marchés et le développement. Nous en sommes très reconnaissants, car cela nous a semblé être un exercice très important. L'Assemblée continuera d'examiner des propositions, notamment celles concernant les limitations dans le temps des nouvelles initiatives, un système budgétaire axé sur des résultats et l'utilisation du Compte pour le dévelop-

pement. Ces propositions doivent être examinées et évaluées de manière approfondie compte tenu de leurs incidences et des règles et priorités de l'Organisation. L'examen de ces propositions et d'autres encore devra reposer sur une procédure ouverte et transparente qui permette une participation pleine et efficace des délégations et un débat ciblé sur les questions de fond.

La réforme sera le produit d'un effort commun de détermination, de travail, d'innovation et de souplesse visant à renforcer l'Organisation. C'est un processus qui exigera une surveillance, un examen et une évaluation constants. Oeuvrons de concert pour réaliser les objectifs communs que nous nous sommes fixés.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Le débat à l'Assemblée générale sur le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/51/950 et intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», l'adoption des résolutions 52/12 A et B et les négociations intergouvernementales sur les propositions présentées depuis lors par le Secrétaire général ont démontré que la réforme de l'ONU n'est pas un événement isolé mais un processus continu et dynamique. Dans le cadre de ce processus, l'Assemblée générale reprend à sa cinquante-troisième session une analyse de certaines des propositions de fond présentées par le Secrétaire général. Nous avons pris note du dernier rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/53/676 et nous espérons que l'Assemblée aura l'occasion d'examiner ce rapport quant au fond.

Ayant participé de façon active au débat et aux négociations sur les propositions au sein du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, la délégation cubaine souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Comité mixte de coordination.

Le personnel des Nations Unies constitue la principale ressource dont disposent les États Membres pour réaliser la pleine mise en oeuvre des mandats qu'ils ont définis. Le personnel doit jouer un rôle crucial dans la mise en oeuvre des propositions de réforme adoptées par l'Assemblée générale. La délégation cubaine accorde une importance toute particulière aux propositions de réforme de la gestion des ressources humaines présentées par le Secrétaire général dans le document A/53/414. Nous considérons la réforme de la gestion des ressources humaines comme systémique. À notre avis, la délégation de pouvoirs préconisée par le Secrétaire général ne peut être menée à bien que dans le cadre d'un mécanisme d'obligation redditionnelle renforcé pour les administrateurs de programme et d'un système

d'administration de la justice interne rénové et efficace qui protège réellement le personnel et le motive. Nous pensons qu'il serait utile que le Secrétaire général présente un plan opérationnel qui inclue les calendriers proposés et que le Secrétariat présente une estimation des ressources nécessaires. Cette information, extrêmement importante, viendrait compléter les objectifs généraux énoncés dans le document A/53/414.

La proposition de créer des dividendes pour le développement a été considérée comme l'un des éléments les plus novateurs de l'ensemble de réformes présenté par le Secrétaire général. Les pays en développement ont accueilli cette proposition favorablement car elle constitue un moyen de compléter les ressources affectées au développement, qui se font rares aujourd'hui et sont de plus en plus assorties de conditions. Nous avons attendu avec intérêt des propositions nouvelles de la part du Secrétariat sur les modalités et objectifs du compte pour le développement, en particulier l'information relative à la liste des projets qui seraient financés au moyen des 13,1 millions de dollars des États-Unis approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/221. Mais ces propositions supplémentaires n'ont pas encore été soumises. Il serait regrettable que le compte pour le développement soit utilisé pour réduire le budget affecté à divers chapitres ou pour effectuer de nouvelles réductions de personnel.

Nous considérons qu'il appartient aux États Membres d'approuver, dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal, les principales mesures d'efficacité prévues. Nous espérons qu'au cours de cette session, on approuvera les modalités pour l'utilisation de ce compte, qu'on définira la façon dont les États Membres participent aux diverses étapes de sa gestion, et que l'on décidera de l'utilisation et de la finalité des 13,1 millions de dollars des États-Unis approuvés pour l'exercice biennal en cours.

La proposition relative à la budgétisation axée sur les résultats est également intéressante. À notre avis, le Secrétariat devrait fournir aux États Membres d'autres études décrivant les modalités d'application de ce principe, notamment dans le contexte des propositions relatives aux indicateurs de résultat, l'impact du changement de budgétisation sur le niveau des ressources affectées aux divers chapitres, les mécanismes d'obligation redditionnelle qui seraient créés et les changements dans la structure organisationnelle du Secrétariat qu'il faudrait opérer pour assurer l'intégrité du cycle de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de l'évaluation, entre autres. L'analyse de l'impact qu'aurait cette méthode de budgétisation sur les différentes allocations de crédits, notamment pour ce qui est du

personnel, des consultants, des experts et des vacataires externes, devrait constituer un élément central des documents supplémentaires à présenter au titre de cette proposition.

La délégation cubaine s'intéresse depuis longtemps à la proposition de clauses couperets présentée dans les documents A/52/851 et A/52/851/Add.1. À notre avis, le plan à moyen terme non seulement reprend les objectifs principaux de l'Organisation et les mandats adoptés par ses États Membres mais reflète aussi les critères qui sous-tendent les décisions politiques et budgétaires de l'Assemblée générale. Les normes, règles et règlements financiers actuellement en vigueur au sein de l'Organisation des Nations Unies reflètent également le fondement de ces objectifs et mandats. À notre avis, il ne faudrait pas que le nouveau concept de limitation dans le temps contrevienne à la lettre et à l'esprit de ces règles et règlements. Il n'est pas souhaitable que, dans le but de maximiser l'efficacité des mandats adoptés par l'Assemblée générale, l'on modifie les buts de l'Organisation. On doit continuer à reconnaître à l'Assemblée la faculté d'établir, dès le début et conformément à ses propres procédures de prise de décisions, la durée de chaque mandat et de décider des programmes et des structures organisationnelles nécessaires pour réaliser les objectifs et mandats convenus.

La délégation cubaine remercie le Secrétaire général de son rapport (A/53/463) sur l'environnement et les établissements humains; nos remerciements s'adressent également à l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains, et en particulier à son Président, M. Klaus Toepfer. La revitalisation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains constitue sans aucun doute une priorité pour les Nations Unies. À notre avis, le renforcement de ces institutions nécessite également la revitalisation de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général constituent un point de départ important pour arriver à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence dans les domaines de l'environnement et des établissements humains.

En ce sens, l'Assemblée devra examiner attentivement chacune des recommandations, compte particulièrement tenu du fait que, dans plusieurs parties du rapport, il est difficile de déterminer clairement dans quelle mesure ses recommandations se fondent totalement ou partiellement sur celles du rapport de l'Équipe. La délégation cubaine estime que, outre les mesures institutionnelles qui pourraient être adoptées pour corriger la situation actuelle au sein de ces organes,

l'absence de ressources financières suffisantes, sûres et stables constitue le principal obstacle empêchant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains de jouer un rôle décisif dans leur domaine respectif.

Cuba accorde une grande importance à la préparation et à la célébration de l'Assemblée du millénaire, dont parle le Secrétaire général dans le document A/52/850. Nous attendons avec impatience le rapport que le Secrétaire général présentera aux États Membres dans le but de faciliter les débats et la prise de décisions lors de l'Assemblée du millénaire.

Néanmoins, nous estimons que les interventions faites au cours du débat général de la cinquante-troisième session, ainsi que les observations formulées par les États Membres au cours du débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, pourraient compléter le rapport du Secrétaire général en lui ajoutant des éléments utiles et d'intérêt commun.

Cuba estime que le processus de préparation de l'Assemblée du millénaire et de négociation de l'ordre du jour et du contenu des documents de base pour cet important événement doit être transparent et ouvert à la participation et à la contribution la plus large possible de tous les États Membres. Il faut aussi tenir compte, dans le cadre de ce processus, des positions exprimées durant les négociations intergouvernementales et les débats tenus par les différents groupes régionaux et instances multilatéraux. Aucune contribution d'un ou plusieurs États, aussi souhaitable et utile soit-elle, ne peut se substituer à l'indispensable processus de négociation intergouvernementale qu'exige l'Assemblée du millénaire.

Nous nous associons aux délégations qui ont recommandé la création à cette fin d'un comité préparatoire ou d'un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale. Comme l'a dit le Secrétaire général,

«L'an 2000 constitue impérativement, pour les États Membres, une occasion sans précédent et hautement symbolique d'articuler et d'affirmer une vision dynamique des Nations Unies au seuil de l'ère nouvelle. » (A/52/850, par. 1)

Cuba réaffirme qu'il est pleinement disposé à contribuer, dans un esprit constructif et coopératif, au processus de réforme de l'Organisation et au succès de l'Assemblée du millénaire.

M. Azaiez (Tunisie) : Intervenant au titre du point 30 de l'ordre du jour, intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions», j'aimerais apporter le plein appui de la délégation tunisienne à l'intervention faite par le Président du Mouvement des pays non alignés, l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, au nom des pays membres du Mouvement et du Groupe des 77. Aussi, vais-je limiter mon intervention à certains éléments qui me paraissent mériter un appui particulier.

La première question que je voudrais aborder a trait au principe même de la réforme. À ce sujet, il m'est agréable de rendre encore une fois hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les propositions formulées dans son rapport sur la réforme de l'Organisation en vue de rationaliser son fonctionnement et d'accroître son efficacité.

Mon pays, qui a participé aux différents groupes de travail portant sur le renouveau de l'Organisation, est conscient de l'importance des objectifs que vise la réforme. Le document portant la cote A/53/676, «État de l'application des décisions exposées dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes"», fournit à cet égard un vaste éventail de ce que l'Organisation a entrepris en quelques mois. Qu'il s'agisse des réformes portant sur la gestion, la planification, la consolidation de la paix, le rôle du Secrétariat dans les affaires économiques et sociales, pour ne citer que ces domaines, l'oeuvre entreprise nous paraît d'envergure. Nous formulons l'espoir que les résultats auxquels nous aboutirons correspondront aux efforts investis dans ce cadre.

Le second point que j'aborderai porte sur la question de l'environnement et des établissements humains, objet du rapport A/53/463. À cet égard, la Tunisie voudrait féliciter M. Klaus Toepfer et l'équipe qu'il a dirigée pour l'excellent travail qui a été effectué. Les recommandations annexées au rapport méritent d'être étudiées dans un cadre approprié, dans la mesure où elles visent à susciter une nouvelle dynamique entre les différents organes et conventions traitant actuellement de l'environnement sous l'un ou l'autre de ses multiples aspects, tels que la désertification et le changement climatique ou la biodiversité et les polluants chimiques.

Par ailleurs, mon pays appelle à la mise en oeuvre de certaines des mesures proposées si elles doivent permettre une meilleure coordination des travaux entre les conventions relatives à l'environnement et constituer un premier pas vers une plus grande cohérence des politiques, ainsi que l'a récemment expliqué le Directeur exécutif du Programme

des Nations Unies pour l'environnement. Ceci doit se faire en gardant à chaque structure son identité propre. Cette coordination pourrait se faire au sein de modules fonctionnels. Les ressources biologiques, produits chimiques et déchets, et la pollution marine, par exemple, gagneront à être envisagés globalement en fonction de leurs affinités particulières. Il s'agit d'une perception qui vise à accroître l'interaction et à favoriser une coopération soutenue et diverse entre les secrétariats des conventions existantes.

Dans le cadre de la coordination des activités des différentes conventions issues de la Conférence de Rio et de leur harmonisation avec le programme de travail du PNUE, l'approche retenue par le rapport de l'Équipe spéciale, quant à la consolidation du Centre de Nairobi, mérite d'être retenue. La recommandation 4 du rapport envisagé en effet que

«d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies soient encouragés à installer des services à Nairobi ou à y développer leurs activités afin de faire du site de l'ONU à Nairobi un centre dynamique.» (A/53/463, par. 33)

C'est là une demande des pays africains que la Tunisie appuie fortement.

Je voudrais, enfin, aborder certaines questions que nous avons déjà eu l'occasion d'examiner et sur lesquelles nous nous sommes prononcés. La première est celle de la limitation dans le temps des nouvelles initiatives, technique dite des clauses couperets. Tout en comprenant les motivations d'efficacité qui sont à l'origine de cette initiative, la Tunisie pense que ses implications ne sont pas encore entièrement appréhendées et nécessitent davantage d'examen et de discussion.

En ce qui concerne l'Assemblée du millénaire, objet de la note du Secrétaire général A/52/850, il nous paraît que ce document contient des propositions qui vont largement dans le sens que la communauté internationale souhaiterait imprimer aux activités de l'Organisation pour le siècle prochain. Un examen attentif de ces propositions est, à nos yeux, nécessaire.

La délégation tunisienne est d'ores et déjà favorable à ce qu'un débat de haut niveau soit consacré, au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au thème «L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle», ce débat constituant le Sommet du millénaire. La Tunisie accueille aussi favorablement la proposition du Secrétaire général d'établir un rapport sur ce même thème. Toutefois,

elle estime que la date envisagée pour la présentation d'un tel rapport, à savoir le milieu de l'été de l'an 2000, est trop tardive et devrait être avancée d'au moins six mois afin de permettre aux États Membres d'en examiner le contenu et d'en tirer les conséquences avant le Sommet du millénaire.

Les principales sources auxquelles le Secrétaire général se propose de faire appel pour la préparation de son rapport sont toutes dignes d'intérêt. Il importe toutefois que les États Membres soient à même de communiquer préalablement au Secrétaire général leurs vues sur les défis auxquels notre Organisation fera face au cours du XXIe siècle. Cela pourrait se faire dans un cadre informel plénier qui pourrait être convoqué au cours des tout prochains mois.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ayant eu le privilège de collaborer étroitement avec votre prédécesseur dans le cadre des négociations sur les propositions de réforme du Secrétaire général, nous sommes heureux de saluer les résultats concrets obtenus par le Secrétariat au cours de l'année écoulée dans la mise en oeuvre des mesures de réforme, tels qu'ils sont présentés dans le rapport figurant dans le document A/53/676.

Entre autres, le Conseil de direction est maintenant pleinement opérationnel, garantissant ainsi la cohérence interne des travaux de l'Organisation, et le Bureau de la Vice-Secrétaire générale a montré la réelle valeur de cet ajout opportun à la structure du Secrétariat. Les différents départements ont connu des changements considérables. Ils ont amélioré leur coordination et leurs performances, surtout dans les domaines ayant trait aux affaires sociales, économiques et humanitaires. Nous félicitons donc le Secrétaire général pour les efforts constants qu'il déploie pour réformer l'Organisation afin qu'elle soit mieux outillée pour relever les défis à venir.

Le processus de réforme s'est également poursuivi au sein des mécanismes intergouvernementaux. Des progrès importants ont été accomplis dans l'examen des propositions du Secrétaire général par le Conseil économique et social, les conseils d'administration des fonds et programmes et les différentes commissions de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux des résultats du premier débat consacré aux affaires humanitaires organisé par le Conseil économique et social, qui pourront être consolidés. Nous saluons également l'accord auquel est parvenu le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement pour établir un cadre de financement pluriannuel afin d'inverser la tendance à la baisse des ressources de base destinées au développement et à la coopération technique.

C'est donc sur une note très positive que l'Assemblée générale reprend cette semaine l'examen des questions ayant trait à la réforme. Nous sommes rassurés, Monsieur le Président, car nous savons que sous votre direction compétente, cet organe conservera l'élan acquis et consolidera les résultats concrets déjà obtenus.

La délégation brésilienne a étudié avec beaucoup d'intérêt les différentes propositions de décision et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains. Elles méritent d'être examinées de manière approfondie par l'Assemblée. Nous pensons, comme d'autres délégations, que nos discussions initiales sur ces propositions devraient tout d'abord faire l'objet d'un échange de vues franc, de préférence dans le cadre de consultations officieuses de la plénière.

L'Assemblée du millénaire sera une occasion unique pour les États Membres d'exprimer clairement leur vues sur le rôle que devra jouer l'Organisation en une ère nouvelle. Nous devons dès aujourd'hui commencer le travail préparatoire pour garantir son succès. Il est extrêmement important que d'ici à la fin de cette année, nous ayons une idée claire du processus complet des préparatifs.

C'est avec cet objectif à l'esprit, Monsieur le Président, que nous pensons qu'une série de consultations officieuses de la plénière placées sous votre direction pourraient grandement bénéficier des avis du Secrétaire général lui-même sur les questions telles que les thèmes éventuels du Sommet du millénaire, les questions sur lesquelles devra être axé le rapport qui sera établi pour le Sommet et les procédures d'examen intergouvernemental du rapport avant le Sommet.

Nous convenons, d'une manière générale, que le rapport du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle pourrait être préparé à la suite d'un processus de larges consultations des États Membres et des autres parties intéressées. Ce processus de consultation, à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, devrait être mené en 1999 pour que le rapport soit disponible pour examen par les États Membres au début de l'an 2000.

Dans la définition de l'ordre du jour et des thèmes de l'Assemblée et du Sommet du millénaire, il faudrait éviter une liste de questions qui mèneraient inévitablement à une fragmentation des discussions. Dans cet ordre d'idées, il faudrait envisager un thème global reflétant une vision large

du rôle de l'Organisation qui puisse susciter un débat enrichissant et tourné vers l'avenir.

Renforcer le multilatéralisme au siècle nouveau est notre objectif commun. Le thème général du Sommet du millénaire pourrait donc être les nouveaux défis posés au système multilatéral par la mondialisation ou, en d'autres termes, comment mieux outiller le système multilatéral pour qu'il soit à la hauteur des nombreux défis posés par la mondialisation au début d'un nouveau siècle. À partir de ce sujet général, il pourrait être abordé des thèmes spécifiques, en accordant une attention particulière aux domaines liés au développement, à l'élimination de la pauvreté et au désarmement.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer l'appui de l'Égypte à la déclaration faite au nom des membres du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine au sujet des mesures de réforme sous tous leurs aspects et du rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains (A/53/463) présidée par M. Klaus Toepfer.

À cet égard, je voudrais faire quelques brefs commentaires préliminaires sur le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

Premièrement, la délégation égyptienne estime que ce processus doit être mené selon un mécanisme transparent qui soit déterminé par l'Assemblée générale et auquel participent tous les experts gouvernementaux représentant les États Membres de l'ONU. Deuxièmement, l'Égypte salue le rapport du Secrétaire général et le rapport de l'Équipe spéciale sur la coordination des efforts et activités de l'Organisation dans ce qu'on appelle le groupe de gestion de l'environnement. Troisièmement, nous devons sauvegarder l'indépendance du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, étant donné la différence qui caractérise la nature des activités de chaque organe.

Quatrièmement, l'Égypte estime qu'une coordination est nécessaire entre les différentes conventions. Mais la proposition consistant à intégrer les secrétariats de ces conventions pourrait traduire par une diminution des ressources disponibles pour la mise en oeuvre de chacune d'elles et par des distorsions dans les priorités de l'Organisation dans le contexte des différentes conventions, ce qu'il faut éviter à tout prix. Cinquièmement, l'Égypte estime que

l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait demeurer le principal centre international pour traiter des questions d'environnement.

Au seuil du nouveau millénaire, que nous abordons avec espoir mais aussi dans la pleine conscience des défis qui nous attendent, je tiens à réaffirmer qu'il importe d'évaluer les réalisations de l'Organisation des Nations Unies à l'époque actuelle et d'étudier la contribution qu'elle pourra apporter au prochain siècle. L'an 2000 constitue sans nul doute une occasion exceptionnelle pour effectuer une telle étude, et c'est pourquoi l'Égypte a appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à ce que la cinquante-cinquième session soit désignée Assemblée du millénaire, adopte une déclaration finale ou Déclaration du millénaire réaffirmant l'attachement aux principes et buts des Nations Unies au XXIe siècle et étudie les moyens par lesquels l'Organisation pourrait participer à la réalisation des espoirs et aider à relever les défis de l'époque nouvelle.

Je voudrais réitérer que l'Assemblée du millénaire ne devra pas se limiter à des festivités ou des célébrations mais doit adopter un document concret renfermant les idées et les aspirations des peuples du monde au nouveau millénaire, qui constituerait le fondement du programme d'action pour l'avenir.

Partant de ce principe, le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a proposé que les préparatifs de l'Assemblée du millénaire commencent à la cinquante-troisième session. Cela est d'autant plus important qu'une bonne préparation est essentielle pour obtenir le consensus, comme l'a montré l'expérience, à l'occasion, notamment, du cinquante-naire de l'Organisation. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré :

« Cette session est l'avant-dernière session de l'Assemblée générale pour ce siècle. Faisons-en une session de réflexion et de préparation à la dernière session du XXe siècle, celle de l'année prochaine. Il faudra faire le bilan de l'action internationale de tout un siècle, avec ses points positifs et négatifs. Il faudra évaluer les réalisations et les innovations de l'humanité, ses échecs, et en déterminer les causes. Il faudra énumérer et analyser tout le travail accompli par l'ONU, tous les progrès réalisés vers l'établissement d'une coopération internationale constructive et de la paix. Il faudra également parler de ce qui reste inscrit à l'ordre du jour international et qui sera transmis aux générations futures pour qu'elles l'achèvent.

...

En vue d'évaluer les expériences du passé et de tracer le chemin de l'avenir, je propose que cette présente session établisse un comité chargé de mettre au point une déclaration claire à la postérité, qui soit adoptée à la fin de la prochaine session. Elle comprendrait notre évaluation du passé et notre vision de l'avenir et serait publiée quelques jours avant la fin du siècle et le début du nouveau siècle. » (A/53/PV.15, p. 15 et 16)

Après avoir examiné la note du Secrétaire général sur ce point, l'Égypte soumet une fois de plus ses idées à l'Assemblée générale. Elle se réaffirme prête à oeuvrer avec sérieux et souplesse et dans un esprit de coopération au succès de l'Assemblée du millénaire et à la réalisation des aspirations et des attentes des peuples du monde, qui espèrent beaucoup de cette nouvelle ère, de ce nouveau siècle et de ce nouveau millénaire.

Je passe à présent à la proposition du Secrétaire général concernant les clauses couperets. À sa cinquante-deuxième session, le débat de l'Assemblée a montré que des consultations supplémentaires sur cette proposition étaient nécessaires au sein des groupes d'États Membres. Je voudrais, à ce propos, réaffirmer l'attachement de l'Égypte à la position du Mouvement des pays non alignés, exposée à Durban par les dirigeants du Mouvement. Elle reflète aussi la position du Comité mixte de coordination du Mouvement, qui demande une étude plus approfondie de tous les aspects de la proposition par les organes techniques compétents, pour que l'Assemblée générale puisse adopter une résolution informée.

M. Bune (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des Fidji prend la parole pour exprimer son plein appui à l'idée de l'Assemblée du millénaire, de la Commission spéciale sur le système des Nations Unies et du Forum du millénaire, autant d'aspects divers de l'ensemble de mesures et de propositions de réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'an 2000 marquera un moment chargé d'une symbolique unique qui sera idéal, du point de vue des États Membres, pour exprimer et affirmer une nouvelle vision de l'ONU au seuil de la nouvelle ère — du nouveau millénaire.

Nous reconnaissons également que le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950) et les mesures que nous avons prises collectivement jusqu'à présent pour mettre en oeuvre les changements sur lesquels nous sommes tombés d'accord ne vont pas assez loin dans les réponses qu'ils apportent aux réalités internationales de

cette décennie et du nouveau millénaire. À notre avis, l'ONU n'a pas simplement besoin d'une opération cosmétique; elle a besoin d'être remodelée pour s'adapter aux nouvelles modalités de notre monde. De fait, dans sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, l'Assemblée générale, c'est-à-dire nous tous, avons reconnu qu'il était nécessaire d'envisager des changements d'un caractère plus fondamental que ceux qui sont envisagés dans le rapport du Secrétaire général.

La restructuration des groupes régionaux ou électoraux est, de l'avis de la délégation des Fidji, d'une importance primordiale et mérite l'attention urgente de tous les États Membres. Le système actuel des groupes régionaux est un anachronisme dans le monde d'aujourd'hui; il limite la participation des États Membres, les confinant dans bien des cas dans un rôle de second plan. Comme l'a éloquentement expliqué mon collègue de la Nouvelle-Zélande à la 64e - séance de l'Assemblée, au cours du débat sur la réforme du Conseil de sécurité,

«Le système régional actuel date d'il y a 35 ans ... Il est pitoyablement dépassé; il reflète la géographie politique des années 60, y compris la situation d'affrontement Est-Ouest de la guerre froide et la période qui a suivi immédiatement la décolonisation.

...

Depuis 1963, le nombre des Membres de l'Organisation a pratiquement doublé».

Pour que l'on comprenne bien ce point, je voudrais faire observer que lorsque le système régional actuel a été mis en place il y a quelque 35 ans, le Pacifique n'était qu'un vaste océan de colonies et territoires d'outre-mer. Aujourd'hui, on y trouve 14 États indépendants souverains, dont huit sont Membres de l'ONU. Ainsi, à moins qu'un sérieux effort soit fait pour reconfigurer le système régional actuel, nous continuerons, dans la région du Pacifique, à rater le coche, si je puis dire, à l'ONU. Mais nous croyons tous fermement au principe : «pas d'imposition sans représentation».

De nombreux pays aimeraient siéger un jour dans tous les organes de l'ONU mais en sont empêchés par la configuration et les limites actuelle des groupes régionaux. Nous voudrions que l'on augmente le nombre des groupes électoraux et que la nouvelle configuration se fasse par position géographique. On pourrait par exemple augmenter le nombre de sous-groupes au sein des groupements régionaux actuels ou créer de nouveaux groupes électoraux pour tenir

compte des réalités politiques du jour. Le nombre des groupes régionaux pourrait être porté de cinq à neuf pour créer une représentation géographique et démocratique équitable. La délégation des Fidji a des idées précises sur la façon dont cette reconfiguration pourrait se faire, et nous serons heureux d'apporter notre contribution à tout groupe de travail officieux que l'on déciderait de mettre en place pour examiner ce problème.

Pour la délégation des Fidji, il faudrait établir un roulement entre les pays Membres pour la représentation au sein des organismes, organes, commissions et comités du système des Nations Unies. Aucun État Membre ne devrait être autorisé à siéger pour un second mandat consécutif s'il existe d'autres membres de son groupe qui n'ont pas encore siégé. Et il y a une raison à cela : certains États Membres sont membres permanents de facto d'organes de l'ONU tandis que d'autres n'y ont jamais siégé et le voudraient. Le système actuel est un système qui se prête à ce genre de pratiques non démocratiques.

Un autre domaine est celui de la relation entre l'Assemblée générale et l'ONU. La délégation des Fidji estime que l'Assemblée générale devrait être l'organe principal de l'ONU et que le Conseil de sécurité devrait fonctionner dans une relation structurée avec l'Assemblée générale. La révision de la Charte aurait, bien sûr, dû être faite depuis longtemps et je suis conscient que l'initiative a déjà été mise en route par le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, au titre du point 59 de l'ordre du jour. La délégation des Fidji estime toutefois qu'un examen d'ensemble de la Charte devrait être réalisé lors de l'Assemblée du millénaire et que ses résultats devraient être soumis au Sommet du millénaire pour adoption. Les autres questions dont j'ai parlé pourraient faire l'objet de la même procédure.

Pour terminer, je tiens à assurer les membres de notre plein appui à l'Assemblée du millénaire, au Sommet du millénaire, au Forum du millénaire des acteurs non gouvernementaux et à la Commission spéciale ministérielle. La délégation des Fidji appuie aussi la nouvelle conception de la tutelle ainsi que la reconstitution du Conseil de tutelle.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite sur ce point, le 23 novembre dernier, par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Cette position de base a été, à maintes reprises,

proclamée par les instances supérieures et suprêmes de ces deux importants groupes d'États avec un appui tout aussi constant de la Chine. En effet, depuis les années 80, l'ONU a été soumise en permanence — sur l'initiative des États Membres, du Secrétaire général, de ses pairs du Comité administratif de coordination et du Corps commun d'inspection — à une série de réformes accélérées qui ont touché à la fois ses structures, ses programmes, ses procédures, voire ses mécanismes de décision.

Les travaux du Groupe des 18 et la grande résolution 41/213 sont les symboles de ces diverses mutations, en marche depuis plus de 10 ans, que l'Assemblée a plus que confortées par ses plus récentes résolutions 52/12 A et 52/12 B, prises à l'issue de l'examen approfondi du très important rapport initié par le Secrétaire général, Kofi Annan, parmi les actions prioritaires de son mandat. Depuis lors, certaines des mesures édictées ont été mises en oeuvre et d'autres examinées plus avant. Le tout fait l'objet de nouveaux rapports qui sont soumis à l'examen de la présente session soit directement en plénière, soit par le biais de la Cinquième Commission.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général pour ces rapports ainsi que pour les déclarations liminaires complémentaires s'y rapportant qui permettent de faire un suivi attentif de l'ensemble du processus de réforme par les États Membres ici ou à travers d'autres organes délibérants.

S'agissant de l'état de l'application des décisions de réformes relevant des responsabilités propres du Secrétaire général en vertu de la Charte et entérinées comme telles dans la résolution 52/12, un bilan succinct est donné dans le rapport A/53/676 à l'examen. Dans les divers domaines concernés, nous estimons que cette application a été effectivement et activement engagée. Il est trop tôt pour affirmer si elle confirme tous les effets positifs initialement envisagés. En outre, dans cette application, le Secrétaire général devra redoubler d'efforts pour tenir le plus grand compte des vues exprimées par les États Membres, notamment les pays non alignés et le Groupe des 77.

Pour ce qui est des rapports concernant la gestion des ressources humaines, le fonds d'avance autorenewable, le compte des dividendes pour le développement, la budgétisation axée sur les résultats ou en chiffres nets, la planification des programmes, qui sont actuellement soumis à l'examen de la Cinquième Commission sous l'éclairage du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination, il importe de laisser du temps à cette commission pour

donner à l'Assemblée des propositions d'action techniquement solides afin qu'elle puisse décider en toute connaissance de cause.

Soulignons que toute mesure suggérée dans ce cadre devrait éviter une certaine atomisation du Secrétariat, la réduction des programmes et la baisse du moral du personnel. Ce qui doit plutôt être recherché en permanence et en fin de compte, c'est le renforcement des capacités analytiques, prospectives et opérationnelles grâce à une composition géographique, une compétence et une appropriation diversifiées des structures et des activités qui confortent la démocratisation dans la conduite quotidienne des affaires de notre organisation qui ne doit être l'apanage d'aucun État ou groupe d'États.

La question de la clause couperet, ou de la caducité automatique, est une question importante et même vitale pour la vie des Nations Unies. Elle avait déjà, du temps des travaux du Groupe des 18, été soulevée sans succès. Outre qu'elle est souvent abordée dans un esprit de réduction des activités et de façon concomitante des ressources, ses effets politiques induits — en termes de marchandage et tractations trop fréquentes, voire quasi permanentes, eu égard au nombre et à la complexité très élevés des questions anciennes, actuelles ou potentielles à gérer — risqueraient de compliquer davantage la tâche des divers organes de délibération et de décision, les transformant derechef en foires et querelles inappropriées. Par ailleurs, et ainsi que peut le constater le Secrétaire général, le potentiel des instruments existants en matière de cycle de planification et de budgétisation n'est pas encore pleinement utilisé. Au sein du Secrétariat, la réforme des mentalités est ce qui devrait être le plus au centre des préoccupations communes.

Dans le document A/52/849, le Secrétaire général explicite sa pensée quant à la nouvelle conception de la tutelle évoquée dans son premier rapport soumis à la cinquante et unième session. Nous sommes d'accord avec lui pour dire qu'en raison de l'interdépendance toujours affirmée des nations, les domaines qui comportent les intérêts communs supérieurs de l'humanité s'élargissent. Ils méritent donc une tutelle commune quant à leur vision et à leur gestion grâce à l'aménagement d'instances appropriées. Si pour ce faire il fallait donner une orientation nouvelle à l'actuel Conseil de tutelle comme le préconise le Secrétaire général, cette opération devrait être dûment examinée en tenant compte de ses implications politiques et juridiques et surtout des effets de double emploi avec les autres instances existantes telles que les commissions mondiales, les segments de haut niveau institutionnels ou ad hoc du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale.

Sur les propositions de réforme dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, objet du rapport A/53/463, nous appuyons les orientations du Secrétaire général. En fin de compte, ces réformes devraient permettre de concrétiser ses promesses de renforcer le statut du centre des Nations Unies à Nairobi.

Au sujet de l'Assemblée du millénaire, nous pensons qu'au-delà de la solennité envisagée pour saluer, comme il se doit, le passage au XXIe siècle, il y aurait effectivement lieu de saisir cette occasion pour arrêter la vision stratégique à donner au monde que nous voulons vivre au XXIe siècle, dessiner dans le cours de cette vision les orientations fondamentales à suivre, fixer sur ces orientations, en guise d'objectifs, les repères de notre action; enfin et surtout, envisager les stratégies, les voies et moyens les plus appropriés pour soutenir cette action.

Se trouvent ainsi véritablement en jeu les bases du processus jusqu'ici peu solide du cycle proclamé de planification, de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Le schéma et le thème central suggérés par le Secrétaire général pour préparer cette Assemblée du millénaire et qui ratissent large aux niveaux national, régional et mondial, nous semblent appropriés. L'organisation doit rechercher les moyens nécessaires pour permettre à tous les pays, surtout les plus démunis, de participer pleinement à ce schéma.

Les réflexions en cours au sein du Comité administratif de coordination et qui visent le renouveau du système onusien dans son ensemble devraient être conduites avec mesure. Il en est de même des travaux de la Commission spéciale suggérée par le Secrétaire général et qui pourraient toucher à la structure constitutionnelle du système onusien dans son ensemble. Cette structure de constellation décentralisée avait été conçue par les pères fondateurs dans leur sagesse pour permettre une gestion démocratique et spécialisée suivant les atouts propres à chacune des institutions concernées.

Au moment où nous nous apprêtons à entrer dans un nouveau siècle, il est tout à fait normal de rechercher activement, mais patiemment, les idées et les institutions novatrices les plus idoines; celles-ci sont à notre avis celles qui rendent à l'homme la plénitude de la jouissance et de la conservation pour et avec ses semblables, présents et à venir, des dons les plus divers que la providence a si généreusement placés dans notre maison commune qu'est l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale le lundi 23 novembre à sa 67e séance plénière, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Suisse.

M. Staehelin (Suisse) : La Suisse voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la réforme des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Nous tenons à féliciter en particulier l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains pour l'excellent travail qu'elle a effectué. Nous souhaitons remercier son Président, M. Toepfer, ainsi que tous les membres de l'Équipe spéciale, de la tâche très constructive qu'ils ont accomplie en un temps record.

La Suisse adhère pleinement à l'analyse de l'Équipe spéciale, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait adopter une ligne de conduite plus cohérente et plus efficace dans ses activités liées à l'environnement et au développement durable. Nous devons mettre un terme à la fragmentation institutionnelle que nous connaissons depuis quelques années et commencer à former des institutions capables de relever les immenses défis qui attendent la communauté internationale sur la voie de la durabilité écologique, économique et sociale.

Avant de passer aux recommandations particulières émises par l'équipe spéciale, je voudrais citer une phrase du paragraphe 44, de la section III de l'annexe à son rapport qui me paraît particulièrement pertinente : «La coordination au niveau international devrait commencer chez soi». Les structures réformées et les méthodes nouvelles visant à optimiser le fonctionnement du système des Nations Unies ne porteront en effet leurs fruits que si les gouvernements donnent eux-mêmes des orientations coordonnées et cohérentes aux différents organes et agences concernés. À cet égard, la plupart d'entre nous ont probablement encore du travail à faire.

La Suisse s'est forgé depuis de nombreuses années une idée assez précise de la coordination efficace et équilibrée qu'elle souhaiterait voir établie, dans le domaine de l'environnement, entre les organismes des Nations Unies. Aussi, conformément à la Déclaration de Nairobi, partageons-nous entièrement le point de vue de l'Équipe spéciale quant au rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Celui-ci devrait assumer pleinement son rôle, au sein du système des Nations Unies, de chef de file dans le domaine de l'environnement. Il devrait notamment servir

mieux de coordonnateur, afin de renforcer les liens et synergies entre les différentes conventions sur l'environnement ou relatives à des sujets connexes.

Nous appuyons également la recommandation demandant que la composition du Conseil d'administration du PNUE devienne universelle. Cette extension de la composition s'impose si le Conseil d'administration du PNUE veut assumer effectivement une responsabilité principale dans l'évaluation des performances environnementales du système des Nations Unies et dans la définition des priorités d'action en matière d'environnement.

Parallèlement, nous devons assurer au Directeur exécutif du PNUE, entre les sessions du Conseil d'administration, un soutien politique de haut niveau. Ce rôle incombe aujourd'hui au Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires, mais il pourrait très bien, à l'avenir, être assumé par un bureau renforcé du Conseil d'administration.

L'Équipe spéciale a recommandé également de convoquer chaque année un forum mondial à niveau ministériel sur l'environnement, soit dans le sillage des sessions ordinaires du Conseil d'administration du PNUE, soit tous les deux ans, en session extraordinaire. Cette recommandation a retenu toute notre attention. Quelques questions se posent néanmoins quant aux rôles du PNUE et de la Commission du développement durable. Nous convenons que, conformément à leurs mandats respectifs, il appartient à la Commission du développement durable de rapprocher et de relier les éléments environnementaux, socioéconomiques et liés au développement, le PNUE se concentrant quant à lui sur les aspects environnementaux. Bien que très claire en théorie, cette distinction ne s'applique guère dans la pratique. Depuis quelques années, le segment de haut niveau de la Commission du développement durable est devenu un forum des ministres de l'environnement. Si nous voulons qu'à l'avenir ce rôle soit dévolu au Conseil d'administration du PNUE, nous devons revoir sérieusement le fonctionnement même de la Commission du développement durable. Nous devons en faire un forum mondial pour le développement durable réunissant les ministres de l'économie, du développement et de l'environnement, et éviter qu'il fasse double emploi avec les réunions de haut niveau du PNUE.

Je voudrais, pour finir, commenter deux autres recommandations importantes de l'Équipe spéciale concernant les liens entre les conventions et l'importance de la prise en compte des questions d'intérêt régional. La Suisse partage les préoccupations exprimées par l'Équipe spéciale quant aux problèmes et aux dépenses de fonctionnement inhérents

à la dispersion géographique des secrétariats des conventions. Nous appuyons avec vigueur la recommandation invitant à réfléchir à cette situation et aux moyens d'y remédier. Le fait de regrouper les nouvelles conventions et les conventions préexistantes dans un même module fonctionnel est certainement un bon moyen d'accroître la synergie et les économies d'échelle. Toutefois, il apparaît clairement depuis quelques années que les conventions mondiales sur l'environnement sont d'une nature de plus en plus complexe. Chacune d'elles est reliée, non seulement à d'autres conventions, mais aussi à nombre d'institutions internationales. C'est la raison pour laquelle nous devrions, à l'avenir, tenir compte de deux critères avant d'opter pour un regroupement physique : les secrétariats des conventions devraient d'une part être réunis au sein du même module fonctionnel; mais ils devraient aussi d'autre part être situés dans l'un des principaux centres de coopération internationale.

Malgré le caractère planétaire de certains de nos problèmes environnementaux les plus urgents, il n'est pas rare qu'ils appellent des solutions reflétant les besoins et priorités propres à chaque région. Nous soutenons donc sans réserve le renforcement des bureaux régionaux du PNUE et nous nous félicitons de la tenue de sessions extraordinaires du Conseil d'administration du PNUE dans les différentes régions du monde. Nous estimons qu'il convient, simultanément, de renforcer le siège de l'ONU à Nairobi afin que le PNUE et Habitat puissent oeuvrer dans les meilleures conditions possibles.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Avant de lever la séance, je voudrais faire quelques brefs remarques sur les questions examinées au cours de cette séance et souligner en particulier au sujet de la cinquante-cinquième session qui a été désignée Assemblée du millénaire, que la majorité des délégations qui se sont exprimées sur cette question dans leurs interventions ont réitéré leur appui à l'initiative du Secrétaire général. Il ressort en outre de ces déclarations que l'Assemblée générale souhaite préparer cette manifestation en apportant des idées sur la teneur et l'organisation des débats, et à ce sujet, j'ai recueilli quelques propositions concrètes sur la façon dont l'Assemblée pourrait examiner cette question et éventuellement formuler des recommandations.

Je crois qu'avant de prendre des décisions sur la manière dont l'Assemblée va examiner la question de l'Assemblée du millénaire, il serait opportun de procéder à un échange de vues ample et ouvert avec toutes les délé-

gations membres de l'ONU afin de pouvoir obtenir des propositions plus précises qui nous permettraient ensuite de voir comment nous pourrions organiser les travaux futurs de l'Assemblée.

C'est dans cet esprit que je propose à l'Assemblée de se réunir une nouvelle fois de manière informelle pour discuter exclusivement des contributions à apporter en vue des préparatifs pour l'Assemblée du millénaire et procéder à un échange d'idées ample et ouvert la semaine prochaine, nous verrons à quel moment, étant entendu que nous pourrons par la suite mettre en place des procédures ou mécanismes afin que l'Assemblée générale puisse poursuivre cet échange de vues et ces débats sur cette question d'une grande importance.

Si l'Assemblée en convient et si cette proposition ne suscite aucune réserve ou objection, j'envisage de convoquer cette réunion informelle à une date très proche, probablement la semaine prochaine.

Je voudrais également indiquer que certaines délégations ont déclaré qu'elles n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner en détail le document du Secrétariat A/53/676 sur l'état de l'application des décisions. Compte tenu de l'insatisfaction manifestée par certaines délégations, je pense que nous devons fixer une autre date pour examiner plus avant cette question.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Lundi matin 30 novembre, l'Assemblée générale examinera en second et troisième points les rapports de la Cinquième Commission au titre du point 12 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Conseil économique et social», et du point 118 de l'ordre du jour, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies».

La séance est levée à 17 h 35.